



Arrangement immobilier/vente a la découpe

Par **guillaume**, le **28/10/2008** à **11:00**

locataire d'un appartement et desirant devenir acquereur, j'ai demandé à l'agence gerant l'immeuble pour le compte d'un seul propriétaire, si ce même appartement ainsi que le studio situé sur le même palier etait à vendre. Réponse négative. Quelques mois plus tard j'apprends que tout l'immeuble a été vendu à une même personne et que cette personne revend certains appartements dont le mien (par le biais de la même agence). Ne s'agit il pas d'une vente à la découpe, et si oui, auprès de qui dois je m'adresser pour faire valoir mes droits "tribunal du commerce / d'instance ou autre"rnEn vous remerciant de vos réponsesrnGG

Par **Mike46**, le **28/10/2008** à **19:43**

Bonsoir,rnDe quels droits parlez-vous ?rnCordialement

Par **guillaume**, le **29/10/2008** à **10:20**

Bonjour,rnquand je parle de faire valoir mes droits, je pense a l'annulation de la vente ou a un dedomagement du fait que l'appartement aurais du m'etre proposé en premier. Car le nouvel acquereur de l'immeuble ne fait que revendre plus cher un bien qui aurais du etre proposé au locataire.rnOu peut etre que je me trompe totalementrnCordialementrnGG

Par **Mike46**, le **29/10/2008** à **10:26**

Bonjour,
Si l'immeuble a été vendu et donc par la même occasion votre appartement sans que cela entraîne un congé pour vente, le propriétaire échappe au droit de préemption du locataire.
Donc vous ne pouvez prétendre à aucune indemnisation de quelque sorte que ce soit.
Cordialement

Par **guillaume**, le **29/10/2008 à 11:02**

Le vendeur n'aurait pas du me le proposer en priorité?
GG

Par **Mike46**, le **29/10/2008 à 11:11**

Non
Cordialement

Par **guillaume**, le **29/10/2008 à 11:15**

Comme quoi on imagine des choses qui n'existe pas.
Merci des renseignements
GG